



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 18 DECEMBRE 2018**

Le **mardi 18 décembre 2018 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 décembre 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, François CRAMILLY, Marie LE COUSIN, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Catherine LEROUX, Christian LETEURTRE, Sophie LOQUIN, Tony LACROIX, Béatrice TASSERY, Juanita AUGUSTIN, Patrick GIRAUD, Vincent SGARLATA

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Cécile GALHAUT à Daniel ROUSSEL, Cécile JOURDAINNE à William GUILLARD, Marie Elise CAREL à Marie-Claude BEAUFILS, Franck LEBRET à Patrick CALLAIS, Amandine TAVARES GOMES à François CRAMILLY, Juan Carlos VEGAS à Hubert LUCAS

Absent(s) non excusé(s):

Robin DAVID, Jean Marie ALINE

formant la majorité des membres en exercice.

Madame LANGLOIS est nommée secrétaire de séance.

**APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LE CENTRE D'ACTIVITE DES RESTOS
DU COEUR DU TRAIT ET LA VILLE DU TRAIT CONCERNANT LES MODALITES DE
MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET DE MOYENS TECHNIQUES ET MATERIELS -
CM/18/151**

La Ville met à disposition un local Maison des Solidarités ainsi que des moyens techniques et matériels auprès du Centre d'Activités des Restos du Cœur dans le cadre de ses missions de distribution alimentaire et d'accompagnement des bénéficiaires.

Le Centre d'activités a pour vocation d'aider et d'apporter une assistance bénévole aux personnes en difficultés, en luttant contre la pauvreté et l'exclusion, notamment dans le domaine alimentaire et d'une manière générale, par toute action dans la vie sociale et l'activité économique, d'assurer la distribution de denrées alimentaires aux

bénéficiaires du Trait et des communes ayant signées une convention avec la Banque Alimentaire.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'un engagement dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

La présente convention a pour objet de prévoir les modalités de mise à disposition des locaux et des moyens techniques et matériels.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ladite convention et de l'autoriser à la signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales

VU le rapport de Monsieur le Maire

APPROUVE la convention de mise à disposition de locaux, de moyens techniques et matériels dans le cadre des missions du Centre d'Activités des Restos du Cœur du Trait.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et les documents s'y rapportant.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

Fait au Trait et certifié exécutoire le
19 décembre 2018

Patrick CALLAIS,
MAIRE

